

Challenge Cyclisme FFC - Aveyron 2023

MMA –SKODA –

Centre Presse - Midi Libre

REGLEMENT

Le Comité Départemental de Cyclisme FFC Aveyron (CD12), organise le 16^{ème} «Challenge Aveyron – MMA - SKODA –Centre Presse Midi Libre», challenge disputé sur les courses sur route Open-accès- U19 (ex seniors/juniors PCO) du 10 avril au 1 octobre 2023 soit 12 épreuves retenues

1	10 AVRIL	RIGNAC	OPEN / ACCESS / U19	GUIDON DECAZEVILLOIS
2	22 AVRIL	MILLAU	OPEN / ACCESS / U19	CSO MILLAU
3	08 MAI	RODEZ SEBAZAC	OPEN / ACCESS / U19	VELO CLUB RODEZ
4	2 JUILLET	BELMONT SUR RANCE	OPEN / ACCESS / U19	VELO CLUB ST AFFRIQUE
5	9 JUILLET	DECAZEVILLE	OPEN / ACCESS / U19	GUIDON DECAZEVILLOIS
6	14 JUILLET	RODEZ	OPEN / ACCESS / U19	VELO CLUB RODEZ
7	22 JUILLET	VILLENEUVE	OPEN / ACCESS / U19	GUIDON DECAZEVILLOIS
8	26 AOUT	CRANSAC	OPEN / ACCESS / U19	GUIDON DECAZEVILLOIS
9	27 AOUT	VILLENEUVE	OPEN / ACCESS / U19	GUIDON DECAZEVILLOIS
1	10 SEPTEMBRE	RODEZ BEL AIR	OPEN / ACCESS / U19	VELO CLUB RODEZ
1	17 SEPTEMBRE	ST CYPRIEN SUR DOURDOU	OPEN / ACCESS / U19	GUIDON DECAZEVILLOIS
1	1 OCTOBRE	VILLEFRANCHE DE RGUE	OPEN / ACCESS / U19	TEAM 12

Article 1

- a) Il sera disputé sur 12 épreuves cyclistes précitées, organisées par les clubs aveyronnais, durant la saison 2023
- b) Pourront y participer tous les coureurs des courses 1.24 (OPEN / ACCESS / U19) licenciés à la Fédération Française de Cyclisme de tous les comités régionaux.

Article 2

Les clubs organisateurs s'engagent à :

- a) Disposer le totem au podium et aux abords immédiats les banderoles des partenaires du challenge
- b) A l'issue de la remise des prix de l'épreuve, enchaîner immédiatement sur le protocolaire « Challenge Aveyron – MMA- SKODA - Journaux du Midi » et remise du maillot de leader
- c) 15 jours avant l'épreuve, le club organisateur communiquera à crigal@midilibre.com l'affiche de l'organisation afin qu'elle soit diffusée dans la presse, le club organisateur communiquera à la rédaction de Centre Presse/ Midi Libre une présentation de la compétition pour publication dans les 48 h la précédant.

Recueillir les coordonnées mail des coureurs afin que l'édition du journal , Midi Libre ou Centre Presse lui soit adressé par courriel.

Article 3

Il est demandé au jury des commissaires d'établir le classement de l'épreuve et de le communiquer rapidement à l'organisateur pour que la cérémonie protocolaire du challenge se déroule dans les meilleures conditions.

Article 4

Tout litige ou contestation sera tranché par une commission d'arbitrage composée du Président du CD12 (ou son représentant mandaté), des Présidents (ou membre du club qu'il aura mandaté) des 5 clubs organisateurs des épreuves retenues au challenge qui se réunira selon besoin. La commission est habilitée à modifier tout ou partie du règlement, si l'esprit s'en trouve altéré.

Article 5

- a) La grille de points retenue pour les 15 premiers coureurs du classement de la course sera :
40 – 35 – 30 – 25 – 22 – 20 – 19 – 18 – 17 – 16 – 15 – 14 – 13 – 12 – 11
- b) Le coureur qui totalisera le plus de points sera déclaré vainqueur du challenge. En cas d'ex-æquo, le vainqueur sera déclaré au vu des places de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, etc. S'il y avait encore égalité, la place obtenue lors de la dernière course à Villefranche de Rouergue départagera les ex-æquo.
- c) Un bonus de 5 points sera attribué à chaque partant sur chaque épreuve retenue au challenge. Pour prétendre participer au classement général final, les compétiteurs devront avoir participé à un minimum de 4 épreuves inscrites au challenge et avoir marqué au moins 1 point hors point de bonification
- d) Le coureur U19 Aveyronnais qui sera retenu en sélection départementale (ou de club TEAM ou épreuves à étapes ou fédérale), et qui de fait ne pourra pas prendre le départ d'une course du challenge, se verra attribuer 20 points automatiquement (les clubs concernés devront se manifester auprès de Chantal).
- e) Concernant les classements spécifiques U19 et ACCESS, si le podium ne peut être complété avec les conditions du paragraphe c) sur la seule clause : « avoir marqué au moins 1 point hors points de bonification », les places du podium seront complétées avec par ordre de priorité pour déterminer les marches du podium : le nombre de participation et en cas d'ex-aequo le classement individuel sur la dernière épreuve de Villefranche de Rouergue
- f) Pour les coureurs qui participeront aux 4 épreuves du mois de juillet ils se verront créditer d'une bonification de 20 points

Article 6

Droits et devoirs des coureurs :

- a) Les concurrents devront respecter impérativement les modalités règlementaires d'engagement. L'inscription aux compétitions devront obligatoirement se faire à l'avance sur le site internet.

b) **REGLEMENT CHRONOMETRAGE PAR TRANSPONDEUR – RACE RESULT**

Le coureur se verra remettre lors du retrait du dossard, un transpondeur (petit boîtier bleu), qui devra être fixé par ses soins à l'aide d'un collier plastique qui lui sera remis en même temps, à la fourche de son vélo ; au plus bas de celle-ci et bien à l'extérieur. Le jour de la compétition, il lui sera indiqué de quel côté de la fourche afin d'optimiser la détection du signal du transpondeur par l'antenne de réception.

En cas de non restitution de celui-ci, le participant sera redevable de la somme de 50€, à défaut sa licence fera l'objet d'une neutralisation à effet immédiat par le comité Occitanie FFC (le concurrent ne pourra plus s'inscrire à des compétitions jusqu'à régularisation de sa situation).

Pour les non licenciés FFC (licence à la journée), un chèque de caution de 50€ devra être remis en échange du transpondeur ; il sera restitué au retour du transpondeur et du dossard

c) **La signature de la feuille d'émargement vaut acceptation sans réserve du présent article.**

- d) Sera exclu du challenge, tout coureur impliqué dans des affaires de dopage ou ayant tenu des propos tendant à nuire à l'image du cyclisme.
- e) Si des coureurs changent de catégorie durant la saison (montée en catégorie ELITE uniquement), le cumul des points restera acquis et sera comptabilisé pour le classement final. Il ne sera pas tenu compte du minimum de participations.

Article 7

Protocole :

- a) A l'issue de chaque épreuve, le leader devra revêtir maillot aux couleurs des partenaires qu'il portera à l'épreuve suivante, en cas d'absence c'est son suivant immédiat qui portera le maillot. Ce maillot sera restitué aux organisateurs après photos et interviews etc...
- b) Si le coureur leader du général ne se présente pas en tenue cycliste et dans les délais impartis pour le protocole alors qu'il a pris le départ de la course, une pénalité de 30 points lui sera infligée et prendra effet immédiatement dans le nouveau classement général, le maillot sera remis à son second immédiat.

Article 8

Dotations, trophées :

- a) Protocole à l'issue du classement final :
- Le premier se verra remettre définitivement un maillot de leader, aux couleurs des différents partenaires ainsi qu'un trophée offert par un partenaire avec inscription portant le nom du challenge
 - Le second, un trophée offert par un partenaire avec inscription portant le nom du challenge.
 - Le troisième, idem que le second.
- b) La dotation du classement final (690 €) sera la suivante :
- 1^{er} : 150€ ; 2^{ème} : 100€ ; 3^{ème} : 80€ ; 4^{ème} : 70€ ; 5^{ème} : 60€ ;
6^{ème} : 50 € ; 7^{ème} : 40€ ; 8^{ème} : 30€ 9^{ème} : 20€ ; 10^{ème} : 10€ .
- c) Une dotation supplémentaire récompensera les 3 premiers U19:
80€ au 1^{er}, 50€ au 2^{ème} et 20€ au 3^{ème}.
- d) Une dotation supplémentaire récompensera les 3 premiers ACCESS :
80€ au 1^{er}, 50€ au 2^{ème} et 20€ au 3^{ème}.

Les lauréats recevront leur prix au cours d'une soirée, à l'issue de l'AG du CD12 le samedi 18 Novembre 2023 A RODEZ , à laquelle ils sont tenus de participer, **port du maillot de club obligatoire** et en cas d'absence à la soirée sans raison valable, les prix ne seront pas attribués. Le règlement et les classements intermédiaires sont consultables sur le site du comité occitanie et la page facebook du CD12 FFC

